

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BONAVENTURE
MUNICIPALITÉ SAINT-ELZÉAR

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC
ADOPTION DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

AVIS est donné à toute personne intéressée que, lors de la séance ordinaire tenue le 7 octobre dernier, le conseil de la municipalité Saint-Elzéar a adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT 2019-189
concernant le tir près des chemins publics

RÈGLEMENT 2019-190
concernant le nourrissage des animaux sauvages

RÈGLEMENT 2019-191
concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

RÈGLEMENT 2019-192
concernant les nuisances

Ces règlements peuvent être consultés au bureau de la Municipalité sur les heures d'ouverture et sur le site web municipal (saintelzear.net).

Les dits règlements entrent en vigueur le 10 octobre 2019, soit le jour de leur publication.



Marjolaine St-Pierre
Directrice générale
Secrétaire-trésorière